

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de Val-d'Or, tenue le lundi 19 décembre 2022, à 19 h 31, au lieu habituel des délibérations et diffusée sur la page Facebook de la Ville ainsi qu'en différé sur son site Web.

SONT PRÉSENTS :

- Mme Céline Brindamour, mairesse;
- M. Benjamin Turcotte, conseiller;
- M. Maxime Gagné, conseiller;
- Mme Èveline Laverdière, conseillère;
- M. Martin Lavoie, conseiller;
- M. Jean St-Jules, conseiller;
- Mme Sylvie Hébert, conseillère;
- Mme Lisyane Morin, conseillère;
- M. Yvon Rodrigue, conseiller.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTES :

- M^e Sophie Gareau, directrice générale;
- Mme Chantale Gilbert, trésorière;
- M^e Annie Lafond, greffière.

Les membres du conseil présents formant quorum, Madame la mairesse déclare la séance ouverte.

RÉSOLUTION 2022-413
Adoption de l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Èveline Laverdière,

APPUYÉ par le conseiller Martin Lavoie,

QUE l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil municipal de Val-d'Or, tenue le lundi 19 décembre 2022 à 19 h 31, au lieu habituel des délibérations et diffusée sur la page Facebook de la Ville ainsi qu'en différé sur son site Web, soit et est adopté tel que rédigé.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

La mairesse, Mme Céline Brindamour, prononce son discours sur le budget d'opération de la prochaine année et présente le programme triennal d'immobilisations 2023-2024-2025.

RÉSOLUTION 2022-414
Adoption du budget d'opération 2023.

ATTENDU la présentation par la mairesse Mme Céline Brindamour du budget d'opération de la Ville de Val-d'Or pour son exercice financier 2023;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Lisyane Morin,

APPUYÉ par le conseiller Benjamin Turcotte,

QUE le budget d'opération de la Ville de Val-d'Or pour son exercice financier 2023, totalisant 69 787 380 \$, et tel que ci-dessous détaillé, soit et est adopté tel que présenté.

<u>REVENUS</u>	<u>MONTANT</u>
Taxes foncières générales	27 295 680 \$
Taxes dette commune	12 492 790 \$
Taxes de secteur	1 171 700 \$
Taxes d'assainissement	2 946 760 \$
Tarification pour services municipaux	13 395 040 \$
Taxation tenant lieu de taxes	2 484 940 \$
Autres revenus de source locale	7 000 800 \$
Transferts	2 435 750 \$
Affectation	563 920 \$
TOTAL DES REVENUS	<u>69 787 380 \$</u>
<u>DÉPENSES</u>	<u>MONTANT</u>
Administration générale	8 997 970 \$
Sécurité publique	9 251 110 \$
Transport routier	14 195 200 \$
Hygiène du milieu	7 282 540 \$
Santé et bien-être	217 290 \$
Urbanisme et mise en valeur du territoire	3 637 320 \$
Sports et plein air	7 186 470 \$
Arts et culture	4 003 750 \$
Frais de financement	2 629 170 \$
Immobilisations	329 040 \$
Réserve - Droits carrières et sablières	529 890 \$
Remboursement de la dette à long terme	11 527 630 \$
TOTAL DES DÉPENSES	<u>69 787 380 \$</u>

Le conseiller Yvon Rodrigue vote contre la proposition d'adopter le budget tel que présenté, car il craint que d'aller chercher des fonds dans le surplus risque de nuire à long terme si des urgences se présentent et que les réserves ne sont plus suffisantes pour y remédier.

Les autres conseillères et conseillers soulignent que l'exercice budgétaire fut réalisé de façon rigoureuse et permet un bon équilibre entre la hausse des revenus nécessaires et le maintien des services aux citoyens.

« ADOPTÉE À LA MAJORITÉ »

RÉSOLUTION 2022-415

Adoption du programme triennal d'immobilisations 2023-2024-2025.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean St-Jules,

APPUYÉ par le conseiller Benjamin Turcotte,

QUE le programme triennal d'immobilisations 2023-2024-2025 de la Ville de Val-d'Or, totalisant la somme de 93 939 500 \$ dont 32 279 500 \$ pour l'année 2023, soit et est adopté tel que présenté.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

COMMENTAIRE

Période de questions réservée au public.

M. Martin Plourde veut savoir comment la Ville prévoit verser les montants qu'elle pourrait être condamnée à payer dans le cadre de la poursuite de Billy Taillefer et Hugues Duguay et si cela est prévu au budget. La mairesse explique qu'il faut attendre le jugement, car on ne peut pas présumer du résultat. Cela ne touchera pas le budget 2023.

RÉSOLUTION 2022-416
Levée de la séance.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Benjamin Turcotte,
APPUYÉ par le conseiller Martin Lavoie,
QUE la séance soit levée.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

Et la séance est levée à 19 h 58.

Signé

CÉLINE BRINDAMOUR, mairesse

Signé

Me ANNIE LAFOND, greffière